L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 19 MAI 1888. 61me Année

Fourcier & Dennet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 19 MAI 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$15 00
Six mois	8 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les prix.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes et Offres, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR W. I. HODGSON—Emplacement de valeur pour grocerie coin Jackson et Rousseau.

—Deux terrains de choix rue Baronne, près Washington.

PAR LE SHERIF—La presse à coton "Mississippi" située dans le premier District. La "Branch Cotton Press" dans le même District. Propriétés, résidences, etc., dans les Premier, Troisième et Sixième Districts;

—A son entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un grand assortiment de groceries, vins, liqueurs, installations, meubles de maison, meubles de bureau, bottes et souliers, miroirs, tableaux, cadres, une malle en cuir, un lot d'habillements, casimirs, chemises, pantalons, divers, etc.

PAR D. E. MORPHY—Sur la Levée, au pied de la rue Julie—450 barils farine de maïs et gru.

Election d'un sénateur de la Louisiane à Washington.

La Constitution des Etats-Unis a-t-elle eu tort ou raison de ne pas livrer au vote populaire le choix des membres de la Chambre Haute du Congrès, d'en confier le soin à la Législature de chaque Etat, d'en faire l'objet d'une élection au second degré? C'est un grave problème qu'il est difficile de résoudre au pied levé. Un court article ne suffirait pas à développer les raisons qui militent en faveur de cette mesure. La loi fondamentale de l'Union est pleine de complications et de mystères qui déroutent, souvent, le législateur étranger; ce n'est pas une petite affaire que de se rendre compte des étranges nouveautés qu'y ont introduites les pères de la République. Qui nous expliquera comment, n'ayant qu'un seul modèle de "self-gouvernement" sous les yeux—celui de la Grande-Bretagne — qui repose, tout entier et depuis des siècles, sur le parlementarisme, c'est-à-dire sur l'intervention directe du Corps Législatif dans l'administration de l'Etat, ils l'ont rejeté, pour établir chez eux, le régime purement représentatif? Il n'y a qu'une raison à en donner: c'est qu'il ont vu, clairement, que les parlements anglais se sont, de tout temps, recrutés parmi les classes élevées qu'ils ont puissamment contribué à maintenir dans la nation la prépondérance de l'aristocratie; et comme, de leur côté, ils avaient pour but d'établir précisément le contraire—c'est-à-dire une société démocratique, égalitaire—ils ont cru devoir briser avec un système dans lequel ils apercevaient un danger pour l'avenir de l'état qu'ils voulaient fonder.

Des raisons aussi mystérieuses ont présidé à l'organisation du Sénat de Washington. L'Union n'est pas seulement une démocratie égalitaire; ce qui exigeait que le peuple souverain, sans distinction de fortune ou de talent, prît part aux affaires de l'Etat, par la nomination directe de ses représentants —seul moyen de combattre les tendances aristocratiques de ceux qui jouissent d'un ou de plusieurs des privilèges de la naissance, de l'éducation, de la richesse de la vaste famille: elle est aussi une fédération d'Etats primordialement indépendants. Il fallait donc, autant que possible, maintenir l'égalité entre ces Etats, comme on l'avait solidement établie entre les individus, au moyen du suffrage universel; il fallait empêcher, l'un ou l'autre d'entr'eux, plus favorisé que les autres par la population ou par le développement de la richesse publique, d'opprimer sur eux. De là, les efforts pour consolider, dans le Sénat, entre les différentes parties de l'Union, l'égalité qui pouvait être rompue, à chaque instant, dans la Chambre, par la supériorité numérique de la représentation de certains Etats, au détriment d'autres moins peuplés et plus pauvres. Dans la Chambre Haute, chaque grand membre de l'Union est égal à ses voisins; aucun n'y a plus de voix que les autres: il ne peut exercer d'autre influence, en dehors de ses deux votes, que celle du talent et de la valeur personnelle. Telle est la pensée qui a dirigé les pères de la Constitution à confier le choix des sénateurs, non plus à la volonté populaire, quelquefois capricieuse ou aveugle, mais au sens rassis de ceux qui ont déjà été élus par lui et qui, par leur position élevée, peuvent voir plus juste et plus loin.

Autre motif, qui n'a bien aussi son importance. Le Sénat est le seul corps où l'on rencontre les traces de parlementarisme; il exerce une action puissante sur l'administration, par la ratification qui lui incombe du choix des fonctionnaires nommés par l'Exécutif; par son intervention dans les grandes questions qui intéressent l'honneur ou la grandeur de la nation, à l'extérieur.

Le Sénateur n'est pas seulement comme le représentant, un législateur, rôle que peut toujours jouer, d'une façon plus ou moins convenable, un idéologue, un philosophe, un honnête citoyen, un bon patriote; il est, de plus, homme d'Etat. A ce titre, il lui faut avoir la triture des affaires; il doit être à même de s'immiscer dans les questions administratives, d'en fouiller les replis, sans être pris en flagrant délit d'ignorance; il doit être au courant des relations économiques et politiques de son pays avec les nations étrangères — autant de connaissances que l'on n'acquiert pas du jour au lendemain; elles ne vous viennent que par une longue pratique des affaires publiques; elles supposent, d'ailleurs, une certaine influence qui est toujours le fruit d'un long séjour dans la Capitale et de la fréquentation, pendant de nombreuses années, des cercles officiels. C'est pour cela que nous voyons tant de Sénateurs des Etats-Unis se perpétuer au Capitole et y achever une honorable ou brillante carrière consacrée au bien public. Leurs Etats les y maintiennent avec un soin qui est une preuve de sagesse; ils savent qu'il n'est pas donné à tout le monde d'occuper, dignement et utilement, un poste qui exige de si nombreuses qualités et tant d'acquit.

C'est pour cela, également, que nous félicitons notre Législature d'avoir réélu l'hon. R. L. Gibson. Il a obtenu, dans la réunion préparatoire, l'unanimité des voix du parti démocrate. Pas une seule dissidence, pas un vote qui se soit égaré sur une autre individualité, si en vue fût-elle, si digne fût-elle de la considération de la Législature. C'est un éclatant hommage rendu aux longs et précieux services de M. Gibson. Quelque bien qu'il ait fait dans le passé, il est à même d'en faire encore davantage, son seulement parce que c'est un esprit distingué, un vrai patriote, mais aussi parce qu'il occupe déjà ce poste, qu'il connaît tous les êtres du Capitole, tous les détours de la politique américaine. On a bien fait de l'envoyer à Washington, parce qu'il y est déjà, parce qu'il y a toujours tenu un rang digne de l'Etat, qu'il y représente; parce qu'il y grandit, chaque jour, en influence et en considération. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons encore quel sera le second sénateur, mais l'élection du premier nous donne la plus entière confiance. Après avoir eu la main si heureuse, hier, la Législature ne peut que nous donner un aussi digne et aussi habile défenseur de nos intérêts; elle obéira sans aucun doute, aux mêmes motifs qui ont déjà dirigé son choix.

Inauguration du gouverneur Nicholls.

L'inauguration du gouverneur Nicholls promet d'être très solennelle; on fait, à cette occasion, de grands préparatifs. Lundi, vers onze heures, les deux chambres se réuniront dans leurs salles respectives. La chambre basse se rendra ensuite dans la salle du Sénat, pour se porter ensemble vers la grande plateforme, où doivent avoir lieu les cérémonies.

Comme d'ordinaire, le Juge-Président de la Cour Suprême a été invité à venir administrer en personne le serment au nouveau Gouverneur.

Il sera, croyons-nous, accompagné de ses juges-associés qui ont également reçu des invitations spéciales.

Toutes les organisations civiles et militaires qui veulent participer à la fête et contribuer à en relausser l'éclat, doivent se rapporter au grand marshal, désigné pour la circonstance; il leur assignera une place sur les terrains où auront lieu les cérémonies.

Au signal donné, le Sénat et la Chambre, accompagnés des membres de la Cour Suprême, se rendront sur les terrains située au sud-ouest du Capitole, où s'élève la grande plateforme;

Pendant que les membres de l'Assemblée-Générale prendront leurs sièges, la musique exécutera des airs patriotiques.

Un comité du Sénat et un comité de la Chambre iront alors chercher le nouveau Gouverneur et le Gouverneur sortant et les escorteront sur la plateforme.

Voici l'ordre des cérémonies:

Morceau de musique.

Prière par le Rév. John Percival, de la Nouvelle-Orléans.

Administration du serment au nouveau gouverneur par le président de la cour suprême.

Discours.

Musique.

Présentation du portrait du juge Gayarré par le gouverneur McEnery qui le remettra au général Nicholls.

Musique.

Bénédiction par le Rév. Fauntleroy, de Baton Rouge.

Le soir, grand bal à 10 heures et 1/2.

Feu d'artifice.

Le Capt. J. W. Bates a été nommé grand marshal et le Col. T. Sambola Jones maître des cérémonies.

La foule se transportera, évidemment, en masse à Baton Rouge, lundi matin, pour assister à ces grandioses cérémonies et aux réjouissances qui suivront.

—Nous apprenons avec plaisir que le Sénat a ratifié la nomination de l'Hon. Albert Voorhies comme juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans. Encore un choix auquel applaudira toute la population.

LOUISIANE.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 12 mai:

Nous recevons, tous les jours, des nouvelles très encourageantes de nos récoltes dans toutes les parties de la paroisse.

Les pluies de cette semaine ont fait beaucoup de bien et activé considérablement la végétation.

—Quelques fermiers du district inondé ont été assez heureux pour sauver une partie de leur récolte de pommes de terre. On nous dit que ce produit s'est bien vendu, à des prix plus élevés qu'on ne l'espérait.

—La crevasse qui a eu lieu au "Crossing" fait beaucoup de mal, surtout aux petits fermiers qui ne peuvent supporter une aussi lourde perte. Leur faible récolte de pommes de terre, d'oignons, de maïs était leur seule ressource. Ils sont destinés à beaucoup souffrir. Ils auront bien de la peine à se relever de cette calamité. La *Sentinelle* éprouve pour eux, dans leur malheur, la plus profonde sympathie.

—Décédé, en sa résidence, paroisse Lafourche, M. Fergus C. Beauvais, natif de Lafourche. Il appartenait à une de nos plus anciennes familles; il laisse une femme et plusieurs enfants pour pleurer sa perte.

—Décédée également Mme Arthur L. Knoblock.

Le *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 12 mai:

La semaine passée, nous avons eu plusieurs ondées. Elles ont dû faire beaucoup de bien aux produits de la terre, car ils en avaient grand besoin. C'est précisément le cas pour le coton, dont une bonne partie n'avait pas encore levé. Aujourd'hui, il est partout parfaitement visible.

—Nous avons eu, cette semaine, tout le temps qu'il nous fallait pour tirer du sol nos pommes de terre. Les planteurs en ont profité avec empressement.

—Voici la saison morte qui nous arrive. Il n'y a plus grand commerce à faire, notamment au comptant. Pendant l'été, tout ou à peu près tout se fait à crédit, et l'on se guide, dans les achats ou les ventes, sur la perspective des récoltes.

—Décédée, à Cloutierville, Lne., Mme Nancy Martin Henry, mère du Dr J. F. Griffin, à l'âge de 76 ans; elle emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connue.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—Les heureux qui ont décroché un sourire à Dame Fortune au dernier tirage de la loterie nationale de la Compagnie de l'Etat de la Louisiane, viennent le dire aujourd'hui dans les journaux. En effet, on lira ailleurs du reste avis sous des signatures diverses, mais toutes d'employés de banques de notre ville. Le premier lot, celui de $150,000, se trouve réparti entre dix personnes domiciliées à l'étranger et nommées dans les avis. Le lot de $50,000 est échu à des personnes résidant également hors de l'Etat et qui comme les premières, ont confié aux banques la perception des sommes qui leur étaient dues. La compagnie de la loterie, avec son empressement habituel, a versé entre les mains de chaque réclamant ce qui lui revenait. Le lot de $20,000 a peut être été gagné en totalité; mais jusqu'à ce jour quatre dixièmes seulement en sont payés. Comme les billets de la loterie trouvent placement un peu partout, il ne serait pas impossible que sous peu les autres *changards* appelés à se partager ce troisième lot, se fassent connaître. Trois semaines nous séparent du prochain tirage mensuel; et d'ici là la compagnie aura fait rentrer tous les carrés de papier dont les numéros sont sortis de la roue le 8 de ce mois, et dont la collectivité représente une petite fortune.

"Oncle Sam".—Les vins de Californie se sont acquis une juste célébrité, mais il y a des crus d'une qualité supérieure qui se distinguent des autres et sont très recherchés sur le marché américain. MM. C. Carpy & Cie., successeurs de C. Andurran & Cie., vignerons, San Francisco et Napa City, sont les propriétaires de la célèbre marque "Uncle Sam", qui peut se passer de recommendation. Ils garantissent la parfaite pureté de leurs vins et croient devoir les signaler aux véritables connaisseurs. Nous n'hésitons pas nous-mêmes à engager nos lecteurs à s'en faire adresser un échantillon. Ils y reviendront, nous en sommes sûrs.

450 barils farine, gru et farine de maïs, vente à l'encan ce jour par D. E. Morphy, encanteur. Voyez son avis d'encan.

Excursion à Baton-Rouge.—Le chemin de fer "Mississippi Valley Route" a organisé une grande excursion pour Baton-Rouge, dimanche prochain, 20 mai. Le train, qui aura pour conducteur le populaire P. P. Hansard, quittera la gare à 7 heures et demie du matin et, pour le retour, partira de Baton-Rouge à 5 heures 20 minutes de l'après-midi. La plus grande animation règne en ce moment à Baton-Rouge à cause de la Législature qui y siège et de l'inauguration du gouverneur Nicholls, fixée à lundi, 21 mai. On ne saurait donc faire une promenade plus agréable. Le prix du voyage, aller et retour, est d'un dollar seulement.

Si votre sang est vicié, purifiez-le sans délai en vous servant de la Salsepareille d'Ayer. Remède sûr et efficace.

Entre M. Prudhomme et son rejeton:

—Papa, à quoi ça sert un président de la République?

—Il exécuter les ordres du sénat et de la chambre des députés, mon enfant.

—Alors, c'est pour ça qu'on l'appelle l'exécuteur des hautes œuvres?

M. Prudhomme en a blanchi dans les vingt-quatre heures.

Deux mots du *Journal des Abrutis*:

Joseph Prudhomme en Irlande

—Sur la glace je glisse, Erin!

Je connais un vieux savant qui, lorsqu'il regarde sa bousole, dit toujours: "Il découvre" (Elle est au nord.

Nouvelles diverses de France.

M. de Freycinet a fait mettre à l'étude un projet modifiant les conditions dans lesquelles se fait l'appel annuel du contingent. Désormais, tous les appelés, sauf ceux qui appartiennent aux troupes stationnées en Algérie ou en Tunisie, se rendront directement à leurs corps, sans autre formalité. Par conséquent, les convocations aux bureaux de recrutement seront supprimées, ainsi que les revues de départ. Les cadres de conduite ne feraient plus ainsi de voyages inutiles. Les fonctionnaires de l'intendance et les commandants de recrutement viennent d'être invités à faire connaître leur avis sur ces questions et à établir le relevé des économies qui en résulteraient pour le Trésor.

Les mémoires de propositions à établir en faveur des officiers de l'armée territoriale devront être adressés au ministre de la guerre le 10 juillet prochain. Les chefs de corps pourront, cette année, présenter des officiers qui compléteront l'ancienneté de grade réglementaire, soit au moment de l'établissement du travail, soit au 31 décembre 1888.

Le décret qui a institué des adjudants et des maréchaux des logis chefs dans les arrondissements de gendarmerie va recevoir son application. M. de Freycinet a signé les nominations attendues qui auront autant d'utilité pour le service général que pour les sous-officiers de ce corps d'élite.

Par décision rendue sur la proposition de plusieurs commandants de corps d'armée, le ministre de la guerre supprime la limite d'âge pour l'admission à l'école supérieure de guerre. Les officiers en campagne, soit au Tonkin, soit en Tunisie, bénéficieront surtout de cette mesure, tout à la fois équitable et bienveillante.

Nous empruntons à la *Liberté* du 2 mai des détails additionnels sur le nouvel asile de nuit ouvert, ce jour-là, à Paris et dont il a été question dans l'*Abeille* d'hier:

Le nouvel asile de nuit, créé par les soins de la Société philanthropique et qui a été inauguré aujourd'hui par M. Jules Simon, est situé au milieu du 18e arrondissement, rue Labat, 44, presque au croisement de cette rue avec la rue Clignancourt.

Le bâtiment est tout neuf. Il se compose de deux étages sur rez-de-chaussée, avec sous-sols où sont installés les services secondaires.

Au rez-de-chaussée se trouvent: à droite, le réfectoire et la cuisine, pourvue de trois énormes marmites qui suffiront pour pouvoir distribuer de 650 à 800 portions par jour; à gauche, la salle de réception pour le dispensaire et le bureau d'enregistrement des entrées.

Dans cette salle ont été placés, hier, le buste en terre de M. Hartmann, le bienfaiteur aux libéralités duquel on doit la création du nouvel asile (M. Hartmann a donné pour cette fondation 300,000 fr.), et vingt-deux plaques émaillées portant les noms de vingt-deux fondateurs de la Société.

Aux étages supérieurs se trouvent les dortoirs pouvant contenir 70 lits. Ces lits sont en fer et leur garniture est très confortable. Un dortoir spécial est réservé aux femmes-mères, avec un berceau pour leurs enfants.

L'asile a été ouvert hier soir, pour la première fois. Les dispensaires commenceront à fonctionner cette après-midi.

L'asile de nuit est placé sous une direction laïque. Les dispensaires sont confiés aux soins de deux religieuses. Les consultations et les soins à donner aux enfants terminés, elles rentreront, tous les soirs, dans leur communauté.

Le nouvel asile de la rue Labat a coûté deux cent mille francs, y compris le prix du terrain.

M. le prince d'Arenberg, président de la Société philanthropique, a présidé, hier, aux derniers détails d'aménagement de l'asile, qu'on inaugure aujourd'hui.

De tous les chantiers ouverts depuis peu de temps dans Paris, il n'en est pas de plus curieux à visiter que celui de la Bourse du commerce, en voie de construction.

On sait que l'ancienne Halle-au-Blé, en partie démolie, forme la carcasse du futur bâtiment.

Les murs de soutènement extérieurs terminés, toute l'activité s'est portée, depuis quinze jours, sur la construction des attinentes de la Bourse nouvellement dite. Le nouveau mur du pourtour de la rotonde atteint aujourd'hui la hauteur du premier étage.

Après avoir franchi la galerie circulaire, qui a près de 10 mètres de largeur, on se trouve sous la coupole, actuellement remplie par un énorme échafaudage, dans la construction duquel il est entré près de quatre mille poutres, poutrelles ou madriers. C'est une véritable forêt.

Cet échafaudage est destiné à faciliter l'important travail de couverture du dôme, lequel sera couvert tout en verre, formant ainsi une sorte de palais de cristal.

On sait que, précédemment, ce dôme était couvert de plaques de cuivre dont la valeur a été estimée plus de cent mille francs. Le dôme lui-même, la première application en grand des charpentes métalliques, est un travail très remarquable qui date de 1811, mais n'en est pas moins d'une solidité à toute épreuve.

Revenant à l'extérieur, nous remarquons qu'on a commencé à placer la base des quatre colonnes accouplées qui décoreront la façade principale donnant sur la rue du Louvre.

Il y a bien longtemps qu'on n'avait entendu parler des Arcades de Lutèce, souvenirs du Paris des premiers temps, qui furent découvertes, il y a une dizaine d'années, rue de Navarre, au coin de la rue Monge.

Il avait été décidé que ces curiosités du vieux Paris seraient mises à jour et que, par la baguette magique de M. Alphand, le vaste emplacement dans lequel elles ont été découvertes serait transformé en un parc. Le tout devait être prêt pour 1889, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle.

Non seulement on n'a rien fait, faute d'argent, mais les galeries existantes menacent de s'écrouler. Un crédit a été demandé au conseil municipal pour travaux urgents de consolidation à exécuter à ces Arènes, en attendant qu'on avise à établir le square projeté.

M. Viette a quitté Paris, le 4 mai, se rendant à Besançon.

Le voyage du ministre de l'agriculture se rattache à la création, dans le département du Doubs, d'une école d'industrie laitière.

A propos du centenaire de La Perouse, on a signalé l'existence d'un ancien compagnon de Dumont d'Urville, dans son voyage aux îles Vanikores.

Ce survivant est M. Pierre-Adolphe Lesson, médecin en chef de la marine, né en 1805 à Rochefort; il habite encore aujourd'hui, dans cette ville, la rue qui porte son nom ou plutôt le nom de son frère membre de l'Institut, mort en 1849.

Adolphe Lesson était, en 1826, médecin à bord de l'*Astrolabe*. Il a parcouru le monde entier, et ses notes de voyages font preuve d'un grand talent d'observation.

M. Galtier est un physiologiste lyonnais qui avait eu l'intuition de la méthode de Pasteur pour guérir la rage. Il vient de faire de nouvelles expériences, afin de démontrer l'efficacité de l'inoculation anti-rabique, en vue de préserver les animaux herbivores de la rage à la suite de morsures de chiens enragés. Les résultats sont probants, dit il, et permettent d'affirmer que l'injection intraveineuse de virus rabique, pratiquée quelques heures ou même un jour complet après l'inoculation ou la morsure qui devait donner la rage, préserve à coup sûr les animaux. "On peut raconte M. Galtier dans une note présentée par M. Chauveau à l'Académie des sciences, empêcher de devenir enragés les animaux mordus depuis un jour, en leur pratiquant successivement, à quelques heures ou à un jour d'intervalle, deux injections intra-veineuses de virus rabique, provenant de l'animal qui a fait les morsures ou de tout autre. Abattre le chien qui a mordu les animaux d'un troupeau de moutons ou de bœufs, extraire son bulbe, en faire une émulsion et s'en servir pour pratiquer des injections intra-veineuses à tous les sujets mordus, telle est la conduite qui s'impose désormais en vue de diminuer les pertes de l'éleveur et les dangers de transmission pour les mordus qui pourraient devenir enragés dans la suite."

L'Ecole nationale supérieure des mines vient de s'enrichir d'une magnifique collection minéralogique dont la donation lui a été faite par M. Edouard Delessert.

Cette collection, commencée à la fin du dernier siècle par M. Lucas, alors conservateur au Jardin des Plantes, est depuis trente ans la propriété de M. Delessert, qui l'a sans cesse accrue, de façon à la tenir au courant des découvertes et des raretés minéralogiques. Elle se compose de plus de douze mille échantillons et contient des familles qui n'existent à l'état aussi complet que dans les anciennes collections, en raison de leur provenance de mines aujourd'hui détruites ou épuisées.

Il y a trois ans déjà, M. Edouard Delessert avait fait don à l'observatoire de Meudon d'un appareil pour les agrandissements photographiques, à l'aide duquel le savant directeur de l'observatoire de Meudon, M. Janssen, a pu obtenir les épreuves les plus complètes et les plus nettes exécutées jusqu'à présent d'après le soleil.

La chambre de commerce austro-hongroise de Paris a présenté, au directeur général de l'exploitation, le comité qui vient de se constituer pour favoriser la participation des industriels de l'Autriche-Hongrie à l'Exposition de 1889. MM. L. Bürger, président; L. Grosdi, président adjoint, et L. Wedeles, vice-président, sont entrés en relations avec M. Georges Berger et ont pris connaissance des espaces qui ont été réservés à la section austro-hongroise.

La direction des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères a terminé l'étude de la question du régime douanier entre la France et la Tunisie.

Un projet de loi sera bientôt déposé aux termes duquel les produits tunisiens acquitteraient par réciprocité un droit de 3 0/0 à l'entrée en France au lieu d'être soumis au tarif général.

Trois divisions de cavalerie manœuvreront au camp de Châlons, du 28 août au 8 septembre; ces manœuvres seront dirigées par le général de Galliffet. Les 1re, 3e et 5e divisions ont été désignées; elles seront accompagnées par neuf batteries à cheval. Ces trois divisions ont pour quartiers généraux Paris, Châlons et Melun; la 1re division comprend deux régiments de cuirassiers, deux régiments de dragons et deux régiments de chasseurs; la 3e division comprend deux régiments de cuirassiers, deux régiments de dragons et deux régiments de hussards; la 5e division comprend deux régiments de cuirassiers, deux régiments de dragons et deux régiments de chasseurs.

Les chefs de ces trois divisions sont les généraux de Gressot, Bonie et Charreyron.

La Cour de Paris (5e chambre) vient d'infirmer un jugement du tribunal civil de Pontoise qui mettait singulièrement en péril les femmes qui exploitent, conjointement avec leur mari, le même fonds de commerce. Voici les faits de la cause:

Les époux Robert exploitaient, à Aulnay-les-Bondy, un fonds de boucherie; le mari fut obligé de déposer son bilan en 1885, et les créanciers furent déclarés en état d'union.

Le syndic, pour réaliser l'actif, voulut mettre le fonds de commerce en adjudication; mais la dame Robert, séparée de biens depuis 1881, s'y opposa et, par un jugement du tribunal de Pontoise, fut déclarée seule propriétaire de l'établissement.

Alors, un sieur Brunet, créancier à raison de fournitures, et qui avait déjà profité à la faillite du mari, assigna la dame Robert en déclaration de faillite.

Cette demande fut accueillie favorablement par le tribunal de Pontoise.

"....Attendu, dit le jugement, que si Robert a géré le fonds, il l'a fait au nom et pour le compte personnel de sa femme et en vertu d'un mandat tacite; qu'elle doit donc être tenue des dettes contractées par son mari pour l'exploitation du fonds...."

La Cour de Paris n'a pas suivi les juges de Pontoise dans cette jurisprudence.

"Considérant, dit l'arrêt de la 5e chambre, présidée par M. Faure Bignet, qu'aux termes des articles 220 du Code civil et 5 du Code de commerce, la femme ne peut être réputée marchande publique qu'autant qu'elle exerce un commerce distinct et séparé de celui de son mari; que cette règle, qui touche aux droits et devoirs respectifs des époux, ne peut recevoir aucune extension; qu'il en suit que la femme qui se borne à exercer, conjointement avec son mari, le même fonds de commerce, ne peut, dès lors, être déclarée en faillite; que ces principes sont applicables à l'espèce."

Par ces motifs, la Cour a infirmé le jugement du tribunal de Pontoise.

EMPLOI DU SOUFRE DANS LA DIPHTÉRIE.—M. Knagge, médecin anglais, consulté—on le sait, sur soixante-quinze cas où le soufre a été le seul agent employé et où pas un insuccès ne s'est présenté—de pratiquer soit des insufflations de fleur de soufre, soit des gargarismes, soit plutôt encore d'administrer une potion composée de fleur de soufre, de chlorate de potasse et de glycérine, que le patient prend toutes les heures, à la dose d'une ou d'une demi-cuillerée à dessert.

Les humeurs de l'estomac, le Salt Rheum, et toutes les maladies du sang sont radicalement guéries par la Salsepareille d'Ayer.

COSTE.—Décédé, hier après-midi, vendredi, 18 mai 1888, à l'âge de 36 ans, MARTIN SOYE COSTE. Les amis et connaissances des familles Coste et Cruzat sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, samedi, à 5 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 209 rue Esplanade.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles, de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Deibeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Hall & Cie. 10 déc—1an

C. CARPY & Co.,
Successeurs de—
C. ANDURAN & CO., Vignerons,
SAN FRANCISCO
et NAPA CITY, Cal.,
Propriétaire de la célèbre marque
"UNCLE SAM",
garantissent la parfaite pureté de leurs vins et en recommandent la qualité aux connaisseurs.
18mars—3m—Dim.

Bureau de La Brewing Co., Coin Jackson et Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans, Lne.—A une assemblée du Board de Directeur tenue le 8 mai 1888, un dividende de 10 pour cent par action a été déclaré payable à partir du 25 mai prochain.
H. ENGELHARDT, Secrétaire.
19 mai—1 sem.

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 14 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la American National Bank of Kansas City, Mo., un dixième du billet No 55,315, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank; sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
L. T. SANTANA,
Commis au change Louisiana National Bank.
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 11 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Jos. H. Ashe, Galveston Texas, par l'entremise de la National Bank of Texas, Galveston, Texas, un dixième du billet No 55,315, tirage à numéro simple, Classe E., de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 8 mai 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orléans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.
JOS. HELM,
Messager State National Bank.

Avis.

$150,000. Nlle-Orléans, 14 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Dr R. Quinney, Anderson, comté Grimes Tex., par l'entremise de Wells, Fargo & Co.'s Express, Houston, Tex., un dixième du billet No 55,315, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Wells, Fargo & Co's Express.

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 15 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, un dixième du billet No 55,315, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 8 mai 1888, vendu à Washington, D. C., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
CHAS SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank.

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 15 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. W. Yates en arrière du No 812 rue G. N. W. Sturis, Washington, D. C., un dixième du billet No 55,315, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.
WM. A. S. MOORE,
Pour la New Orleans National Bank.

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 10 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de A. Phillips, par l'entremise de T. W. Ilouse, Houston, Texas, un dixième du billet No 55,315, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.
WM. A. S. MOORE,
Pour la New Orleans National Bank.

Avis.

$150,000. Nouvelle Orléans, 12 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la City National Bank of Dallas, Texas, un dixième du billet No 55,315, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
JOS. HELM,
Messager de la New Orleans National Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle Orléans, 15 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de J. H. Bliner, Denison, Ohio, par l'entremise du Farmers and Mechanics' Bank, Urichsville, Ohio, un dixième du billet No 21,492, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
CHAS SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 11 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte du colonel R. H. Potter, Birmingham, Ala., par l'entremise de la Alabama National Bank de Birmingham Ala., un dixième du billet No 21,492, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le onzième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.
WM. A. S. MOORE,
Pour la New Orleans National Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 15 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mme Frances A. Hoke, Emmittsburg, Md. un dixième du billet No 21,492, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle Orléans, 16 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mme Frances A. Hoke, Emmittsburg, Md. un dixième du billet No 21,492, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle Orléans, 9 mai 1888.

LA soussignée certifie qu'elle était porteur d'un dixième du billet No 21,492, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.
MME P. P. HANSON,
428 rue Dryades, ville.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 17 mai 1888.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Anglo-Californian Bank (Limited), San Francisco, Cal., un dixième du billet No 21,492, tirage à numéro simple, classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.
R. JOS. DRUHAN,
Coureur State National Bank.

Avis.

$20,000. Nouvelle-Orléans, 14